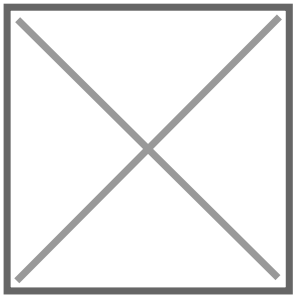
APPEL D’OFFRE

Sélection d’un Consultant pour la réalisation des études d’identification et de préparation des actions de réhabilitation et de protection des infrastructures de certains périmètres irrigués des départements des Nippes et de l’Ouest 2



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Portée : |
Avis n° : MARNDR/TPR-II/PI/SFQC-06/25
Date de parution : 20/01/2026 | **Date de clotûre :** 29/01/2026

| **Domaine d'activité :** Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

DESCRIPTION

République d’Haïti

Repiblik d’Ayiti

MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE **MINISTÈ AGRIKILTI**

DES RESSOURCES NATURELLES **RESOUS NATIRÈL**

ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL **AK DEVLOPMAN RIRAL**

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTÉRÊT (SOCIÉTÉS DE CONSEIL)

SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'IDENTIFICATION ET DE PRÉPARATION DES ACTIONS DE RÉHABILITATION ET DE PROTECTION DES INFRASTRUCTURES DE CERTAINS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS DES DÉPARTEMENT DES NIPPES ET DE L'OUEST 2

Haïti : Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II)

Mission *:* Sélection d'un Consultant pour la réalisation des études d'identification et de préparation des actions de réhabilitation et de protection des infrastructures de certains périmètres irrigués des départements des Nippes et de l'Ouest 2

Numéro de don : IDA no D9830

Numéro de référence de l'AMI: MARNDR/TPR-II/PI/SFQC-06/25

Numéro de référence du marché : MARNDR/TPR-II/PI/SFQC-06/25

Date limite de soumission : 29 janvier 2026

1. La République d'Haïti a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM) en vue d'exécuter le Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II). Ce Projet vise (i) à améliorer la productivité agricole et la résilience de certains petits exploitants et d'améliorer la gestion des ressources naturelles associées dans certains paysages ; et (ii) apporter une réponse rapide et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE). Une partie du montant de ce don sera utilisé pour la Sélection d'un *Consultant pour la réalisation des études d'identification et de préparation des actions de réhabilitation et de protection des infrastructures de certains périmètres irrigués des départements des Nippes et de l'Ouest 2*
2. Les termes de référence complets de la mission peuvent être obtenus sur demande à l'adresse e-mail passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht cc : mafrancois@agriculture.gouv.ht
3. Les prestations s'étaleront sur une période de six (6) mois (à partir de la date de démarrage des prestations).
4. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE) invitent des consultants admissibles et légalement constitués (preuve d'existence légale à soumettre) à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir les informations, **en français**, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
5. Critères d'établissement de la liste restreinte :

- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans l'ingénierie rurale et particulièrement dans l'aménagement de périmètres irrigués et des berges des rivières ;
- Avoir déjà mené au moins quatre (4) études et préparations de dossiers similaires ;
- Avoir de l'expérience en Haïti ou dans des conditions similaires.

1. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 à 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI)* » - 7e édition, septembre 2025 et qui se trouve sur le site Web suivant : www.worldbank.org/procure sont applicables.
2. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité (SFQ) telle que décrite dans le Règlement indiqué au paragraphe 6 du présent avis.
3. Pour renforcer leurs compétences respectives, des consultants peuvent s'associer sous la forme de groupement conjoint et solidaire ou d'un accord de sous-traitance.
4. Les manifestations d'intérêt, en français, doivent être transmises par courrier électronique au plus tard le **29 janvier 2026, 23h45** aux courriels suivants : passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht, C.C

mafrancois@agriculture.gouv.ht.

Vernet Joseph, Ministre